Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande

Band: 94 (1968)

Heft: 7

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

rale, ce groupe poursuivra son activité en fonction des missions que pourra lui confier la Commission centrale pour l'information et les public relations.

Les *Journées du Mont-Pèlerin* ont été organisées en avril 1967 par la Section vaudoise. Elles avaient pour thème : « Les tâches nationales et les critères de choix ».

Enfin, une *Commission romande de formation universitaire continue* a été créée, à laquelle participent les sections romandes, l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne, ainsi que des groupements d'anciens élèves de l'A³ et de la GEP.

Cette commission est issue d'un groupe de travail vaudois. Elle a organisé à l'EPUL en 1967 les cours suivants :

— Cours de géotechnique.
— Théorie des ensembles et calcul matriciel.
— Cours de gestion pour ingénieurs et architectes.

Il est prévu pour 1968 un cours de physique et technologie de la matière, qui sera probablement dédoublé à Lausanne et à Genève.

3.3 Notre activité sur le plan national s'exprime par nos interventions auprès du Comité central, notre travail dans les commissions centrales et par notre participation aux conférences des présidents et assemblées des délégués.

L'activité de ces derniers est importante. En effet, les séances de préparation, qui groupent l'ensemble de nos délégués, constituent une sorte de petit parlement dans lequel les options du comité sur l'activité de la SIA centrale sont estimées et débattues ; souvent des suggestions et des critiques constructives nous sont présentées.

Ces débats préliminaires nous permettent de mieux fonder nos avis et d'intervenir en général aux assemblées d'une manière homogène.

Je me limiterai à n'exposer que trois objets traités en 1967.

3.31 La revision générale des *normes d'honoraires d'architectes et d'ingénieurs* n'aboutira pas cette année-ci.

Les problèmes juridiques de responsabilité civile et de définition des contrats font encore l'objet d'expertise d'entente avec les représentants des autorités cantonales et fédérales. Les tarifs B de régie ont été augmentés en 1967. Il est dans l'intention du Comité central de soumettre à l'approbation de la prochaine assemblée des délégués une revision se limitant aux tarifs A, ceci dans l'attente de la refonte d'ensemble de ces normes d'honoraires.

3.32 La Commission des structures poursuit son activité. Notre collègue, M. *Samuel Rieben*, y représente notre section. Le principal problème abordé a été celui des membres collectifs, dont la présence au sein des groupes professionnels doit permettre à ceux-ci de déployer une activité plus importante.

La qualité de membre individuel des groupes professionnels est également un objet d'étude. Notre comité estime que ces membres doivent être d'abord des membres SIA, leur admission passant par les sections elles-mêmes.

La Commission des structures a marqué son désir de ne pas voir son mandat limité au seul problème des groupes professionnels et des membres collectifs mais d'aborder d'autres questions statutaires.

3.33 Je vous ai rappelé en début de rapport l'organisation du séminaire de Sauverny, consacré à la promotion de la recherche appliquée. Au cours des débats qui ont suivi les exposés de MM. *Choisy*, *Mottu* et *Cuénod*, diverses propositions ont été faites qui concernaient entre autres la collaboration entre l'industrie et l'université sur le plan de la recherche appliquée, l'appui de la SIA à la création d'un Fonds national de recherche appliquée et la création d'un groupe de travail pour donner une suite aux études entreprises. Ce groupe de travail s'est constitué, il a mis au point en septembre un rapport dans lequel les conclusions du Séminaire de Sauverny sont développées et ordonnées.

La Section genevoise l'a transmis au Comité central et, sur notre demande, l'assemblée des délégués de décembre a été saisie de ce problème : elle a approuvé le principe de la création d'un fonds national et a chargé le Comité central d'entreprendre des démarches auprès de divers organismes intéressés pour promouvoir cette création. Le Comité central est intervenu par lettre auprès du Conseil fédéral : il y explicite l'intérêt que porte la SIA à ces problèmes, il cite les études entreprises à Sauverny et exprime l'appui de notre société à la création d'un Fonds national de la recherche appliquée.

4. Conclusions

En conclusion, je constate qu'architectes et ingénieurs projettent, organisent et créent des ouvrages dont le degré de technicité peut être varié, mais qui ont toujours un impact direct sur l'économie, le développement des moyens de production, nos conditions de travail et notre mode de vie. La SIA doit donc faire en sorte que nos professions techniques soient établies sur des bases solides qui concourent à leur efficacité et productivité. Elle doit agir dans les secteurs des formations professionnelles, universitaires et postuniversitaires, ainsi que dans les domaines de la recherche et de la normalisation.

Réciproquement les choix effectués et les décisions prises sur les plans économique, juridique, social et politique déterminent dans une large mesure le développement des techniques, la qualité et l'adaptabilité de leurs réalisations. La SIA doit donc être attentive à l'évolution de ces problèmes et intervenir chaque fois que la formation, les compétences propres au corps des ingénieurs et aux architectes peuvent contribuer à l'élaboration d'une solution.

C'est en tenant compte de ces deux missions que notre section s'efforce d'agir et j'espère que dans l'exposé de nos diverses activités les arbres n'ont pas caché la forêt.

Chers collègues, avec ce rapport, je termine le mandat que vous m'avez confié. Il me reste l'agréable devoir de vous remercier pour votre collaboration. Je m'adresse tout spécialement à nos deux collègues qui ne présentent pas une nouvelle candidature pour le comité : M. *Maurice Matthey*, que ses activités professionnelles empêchent d'accepter de nouvelles responsabilités, et M. le président *Rieben* qui, j'en suis certain, poursuivra son action dans notre société.

BIBLIOGRAPHIE

Bauwörterbuch. Begriffsbestimmungen aus dem Bauwesen, par Dr.-Ing. habil. *H. Frommhold*, Baudirektor a.D. Düsseldorf, Werner-Verlag, 1967. — Un volume 15×21 cm, XV + 272 pages, figures. Prix : relié, 30 DM.

Il s'agit d'un dictionnaire allemand où sont définis, dans l'ordre alphabétique, quelque cinq mille cent termes en usage dans les domaines du génie civil et de la construction. Ces définitions se réfèrent soit à la terminologie courante, soit aux prescriptions des normes allemandes DIN, soit encore au sens donné par certains auteurs techniques connus.

Cet ouvrage sera certainement apprécié de tous ceux qui, dans leurs mémoires ou rapports, désirent donner à leurs descriptions la précision nécessaire.

Le revêtement des sols, par *W. Henn*. Traduit de l'allemand par A. Walbaum et P. F. Walbaum. Dunod, Paris, 1967. — Un volume 21×27 cm, 50 figures. Prix : broché, 32 F.

Aucun domaine de la construction n'est en évolution aussi constante que celui des revêtements de sol : leur nombre et leur variété, les qualités spécifiques de chacun d'eux, différentes selon les modes d'application et d'utilisation, en rendent le choix si difficile que de

nombreux constructeurs ont préféré s'en tenir jusqu'à présent à des solutions stéréotypées et souvent mal adaptées.

Ils trouveront dans le livre de W. Henn un répertoire des éléments existants, leurs caractéristiques théoriques et pratiques ainsi que les modes et les avantages d'utilisation selon chaque cas. Ils auront aussi à leur disposition une série d'exemples illustrés, où se trouve résumée et appliquée la partie théorique de l'ouvrage et où figurent tous les matériaux cités.

Ces exemples donnent pour chaque type de revêtement un aspect graphique du sol complet, une description résumée de sa structure, de ses qualités, de son mode de pose et d'entretien, de ses coefficients thermique et phonique, etc.

Initiation à la fonderie, par le *Syndicat général des fondeurs de France*. Rédigé sous la direction de J. Boucher, avec la collaboration de A. Namin et J. Lainé. Paris, Dunod, 1967. — Un volume 16×24 cm, VII + 135 pages, 130 figures. Prix : broché, 17 F.

La fonderie permet de choisir, dans la palette considérable des alliages métalliques, ceux donnant le moyen de résoudre des problèmes qui ne peuvent trouver de solution par d'autres procédés de transformation des métaux. Très souvent, elle peut offrir des solutions plus économiques ou mieux adaptées.

Il en résulte qu'un dialogue doit s'instituer entre la personne qui conçoit et le fondeur. A eux deux, ils s'efforceront de trouver la meilleure solution pour le choix de l'alliage le plus approprié quant à ses propriétés et l'adaptation de cet alliage au problème posé. La connaissance des alliages moulés leur est donc indispensable.

La solidification des alliages suit des règles se répercutant sur la forme à donner aux pièces, de même que la fonderie présente un nombre considérable de procédés d'obtention des pièces par moulage, et il y a lieu, suivant l'alliage déterminé, et suivant le nombre de pièces à produire, de choisir le procédé de moulage donnant le meilleur résultat en visant à la fois la qualité et l'économie.

L'ouvrage cité donne une initiation sur l'ensemble de ces problèmes et sur leur importance, car la fonderie moderne apporte toujours des solutions de progrès.

Etudiants des écoles techniques, bureaux d'études, ingénieurs et techniciens des industries clientes de la fonderie seront intéressés par cet ouvrage qui donne les principes de l'état d'esprit qu'il faut avoir dans la conception des pièces moulées.

LES CONGRÈS

Systèmes logiques séquentiels

Lausanne, 24-25 avril 1968

La Chaire d'électronique de l'EPUL organise, les 24 et 25 avril 1968, une conférence et un colloque sur les systèmes logiques, pour lesquels elle a pu s'assurer le concours du professeur *J. Florine*, de l'Université libre de Bruxelles, docteur en sciences physiques, agrégé de l'Enseignement supérieur.

Lieu : Institut d'électronique de l'EPUL, 16, chemin de Bellerive, 1007 Lausanne. Auditoire IE 50.

Programme :

Mercredi 24 avril, à 17 h. : *Conférence générale sur les systèmes logiques*, par le professeur *J. Florine*.

Jeudi 25 avril, de 10 h. 15 à 17 h. : *Colloque sur les systèmes séquentiels.*

Exposés du professeur *J. Florine* et de M. *D. Mange*, assistant à la Chaire d'électronique.

Introduction, discussion et conclusions générales sous la présidence du professeur *R. Dessoulavy*.

Des renseignements complémentaires et le programme détaillé peuvent être obtenus à l'adresse susmentionnée.

21es Journées d'information de l'ASSPA [1]

Zurich, 2-4 mai 1968

Ces journées auront pour thème : *L'automatisation de la circulation routière — aujourd'hui et demain.*

Toute information complémentaire peut être obtenue au Secrétariat de l'ASSPA, Wasserwerkstrasse 53, 8006 Zurich.

[1] Association suisse pour l'automatique.

Cours spéciaux pour ingénieurs électriciens

La Direction de l'EPUL nous communique que du 22 avril au 6 juillet 1968, les cours suivants, donnés en option aux étudiants électriciens du huitième semestre, pourront également être suivis par les anciens élèves de l'EPUL :

M. le professeur J. Chatelain :
Machines électriques (complément)
les samedis, de 8 h. 15 à 11 h.

M. J.-M. Blanc :
Chapitres choisis de machines électriques
les vendredis, de 14 h. 15 à 16 h.

M. E. Lévy :
Problèmes mécaniques de machines électriques
les mardis, de 16 h. 15 à 18 h.

M. P. Verettas, chef de travaux :
Techniques de mesures en hyperfréquence
les samedis, de 8 h. 15 à 11 h.

M. B. Keller :
Méthodes d'analyse des circuits
les mardis, de 16 h. à 18 h.

M. D. Mange :
Systèmes logiques
les mercredis, de 16 h. 15 à 18 h.

MM. M. Berseth et P. Desarzens :
Application des systèmes logiques
les vendredis, de 14 h. 15 à 16 h.

Chaque cours comprendra environ 20 heures, y compris les éventuels exercices et démonstrations. Les anciens élèves qui désirent suivre l'un de ces cours sont priés de s'inscrire au Secrétariat de l'Ecole polytechnique, 33, avenue de Cour, 1007 Lausanne, en payant une finance de Fr. 50.— par cours.

IVe Congrès triennal 1968 du CIB

Ottawa (Canada), 9-11 octobre 1968
et Washington (USA), 14-16 octobre 1968

Le thème de ce congrès sera : « Nouvelles idées dans le domaine de la science et de la technologie du bâtiment (coût et qualité des constructions, en particulier) ».

Renseignements et inscriptions au secrétariat :

M. W. K. Ward, IVe Congrès international du CIB a/s Division des recherches en bâtiment, Conseil national de Recherche du Canada, Ottawa (Canada).

SOCIÉTÉ SUISSE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES

Admission à la SIA de candidats de nationalité étrangère

Lors de sa séance du 13 mars 1968, le Comité central a précisé les conditions d'admission à la SIA de candidats de nationalité étrangère comme suit :

« Pour être admis à la SIA, les candidats étrangers doivent avoir une formation complète au degré universitaire et joindre à leur demande d'admission une copie de leur diplôme.

» Toutefois, pour les candidats domiciliés en Suisse et travaillant dans notre pays, les conditions d'admission sont les mêmes que pour les candidats de nationalité